CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

AT/CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 09 mai 2011

ORDRE DU JOUR :

1. COM (2011) 48 : Livre Vert - Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE
   - Présentation d'un projet de prise de position luxembourgeoise

2. COM (2011) 186 : RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU CONSEIL Evaluation intermédiaire du programme commun Eurostars
   - Rapportrice : Madame Claudia Dall'Agnol
   - Examen du document

3. COM (2011) 152 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - VERS UNE STRATEGIE SPATIALE DE L'UNION EUROPEENNE AU SERVICE DU CITOYEN
   - Rapporteur : Monsieur Lucien Thiel
   - Examen du document

4. COM (2011) 163 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS relative à la protection des infrastructures d'information critiques «Réalisations et prochaines étapes: vers une cybersécurité mondiale»
   - Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
   - Examen du document

5. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Marcel Oberweis, M. Lucien Thiel

M. Pierre Decker, M. Léon Diederich, M. Robert Kerger, M. Marc Serres, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
M. Jean-Paul Zens, du Ministère d'Etat, Service des Médias et des Communications

Mme Christiane Huberty, Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Anne Brasseur, M. Jean Colombera, M. Norbert Haupert

*

Présidence : M. Lucien Thiel, Président de la Commission

*

1. COM (2011) 48 : Livre Vert - Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE
- Présentation d'un projet de prise de position luxembourgeoise

Présentation

A titre préliminaire, il y a lieu de rappeler que le document sous rubrique a été analysé par la Commission lors de sa réunion du 14 mars 2011 (cf. procès-verbal afférent). Il a été constaté alors que le Livre vert susmentionné lance une consultation publique sur d'importantes améliorations à apporter au financement de la recherche et de l'innovation par l'UE, améliorations qui visent à faciliter la participation aux programmes, à renforcer leurs effets scientifiques et économiques et à en améliorer le rapport qualité-prix.

Le Livre vert soulève 27 questions et problématiques qui représentent, aux yeux de la Commission européenne, les aspects fondamentaux auxquels il faut prêter une attention particulière en développant un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE et les instruments qui s'y rapportent. La date limite pour les contributions dans le cadre de la consultation publique est fixée au 20 mai 2011. La Commission européenne présentera ensuite, avant la fin de 2011, une proposition législative concernant les dépenses en recherche et innovation au titre du futur budget post-2013 de l'UE.

En ce qui concerne la procédure prévue dans le cadre de la consultation publique lancée par le présent Livre vert, il a été signalé que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend mener, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, une consultation auprès des acteurs concernés (institutions telles qu'Université du Luxembourg et Centres de recherche publics, entreprises). Parmi les 27 questions soulevées par le document sous rubrique, il s'agit surtout d'apporter des éléments de réponse aux problématiques ayant un intérêt particulier pour le Luxembourg. Suite à cette consultation sera élaborée une prise de position du Gouvernement luxembourgeois pour le 20 mai 2011 au plus tard.

Entre-temps, la consultation précitée a eu lieu le 15 avril 2011. Comme convenu lors de la réunion du 14 mars 2011, la Commission parlementaire se voit soumettre lors de la présente réunion une version provisoire de la prise de position luxembourgeoise.

A cet effet, il est renvoyé à la présentation *PowerPoint* annexée au présent procès-verbal (annexe 1). Ce document fournit des informations relatives au septième programme-cadre de recherche qui est essentiellement visé par le cadre stratégique commun préconisé (cf. diapositives 2 à 5), avant de relever les principaux principes et messages qu'il est prévu de retenir dans la prise de position luxembourgeoise (cf. diapositives 7 à 10), suite à la consultation du 15 avril 2011 (cf. diapositive 6).

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Compte tenu du fort potentiel que représentent les petites et moyennes entreprises (PME) en matière de recherche et d'innovation, il se pose la question de savoir de quelle façon celles-ci pourraient être soutenues et assistées dans leurs démarches en vue d'une éventuelle participation à des programmes européens de financement de la recherche et de l'innovation. La charge administrative considérable risque en effet de dissuader bon nombre d'entre elles d'une telle participation.
Il est rappelé que la loi du 5 juin 2009 ayant entre autres pour objet la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation a introduit un régime d'aide aux entreprises ou organismes de recherche privés désireux de réaliser un projet ou un programme de R&D. Cette loi prévoit également la possibilité de détacher temporairement du personnel hautement qualifié pour l'attribuer à une PME.
Par ailleurs, l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Innovation et de la Recherche *Luxinnovation* fait fonction de point de contact national pour les programmes européens de cofinancement de la recherche, entre autres pour le septième programme-cadre de recherche. Cette agence informe, conseille et soutient les porteurs de projets désireux de participer à de tels programmes, tout en facilitant les contacts avec les responsables au niveau européen. Au demeurant, cette même agence a lancé l'initiative « Fit for Europe ».
A noter dans ce contexte que le 26 mai 2011 aura lieu le quatrième Forum *Luxinnovation* « Business meets Research » qui a pour objectif de favoriser les contacts et de stimuler la collaboration entre recherche publique et entreprises.
En général, plutôt que de viser une participation des PME à l'ensemble des programmes, il est indiqué de soutenir de façon ciblée les programmes auxquels les PME sont susceptibles d'apporter des contributions adéquates.

- Suite à une intervention afférente, il est précisé que la concertation et la coordination entre les différents Ministères et institutions concernés fonctionnent de mieux en mieux. Ainsi, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, de même que le Service des Médias et des Communications ont participé à la consultation du 15 avril 2011 qui relevait en fait d'une organisation commune. De plus, *Luxinnovation* a apporté des contributions importantes en matière de statistiques.

- En ce qui concerne les différents domaines de recherche, le Luxembourg a misé, pour le septième programme-cadre, essentiellement sur les TIC et sur le secteur des nanotechnologies et des matériaux. Compte tenu des récents développements en matière de sciences et technologies de la santé (cf. projets avec des partenaires nord-américains), un poids accru sera désormais également accordé à ce domaine. En définitive, sans vouloir dénigrer l'intérêt et l'importance de toutes les matières visées, il convient de se focaliser sur

les domaines susceptibles de donner lieu au plus grand nombre de projets et au plus important retour financier.

- Il est signalé que des entreprises ou institutions luxembourgeoises pourraient apporter des contributions au développement de réseaux d'énergie intelligents, dans le cadre du projet « Desertec ».

Tout compte fait, la Commission approuve le fait que le Luxembourg prenne position à l'égard du Livre vert sous rubrique et que cette prise de position, qui dégage les spécificités luxembourgeoises en la matière, ait été discutée dans le cadre d'une consultation des acteurs concernés.

Il est retenu que la Commission se verra transmettre la prise de position définitive, une fois que celle-ci sera finalisée.

2. COM (2011) 186 : RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU CONSEIL Evaluation intermédiaire du programme commun Eurostars

- Rapportrice : Madame Claudia Dall'Agnol

- Examen du document

Résumé et présentation

Le programme commun Eurostars vise à soutenir les PME qui exercent des activités de R&D en cofinançant leurs projets de recherche axés sur le marché et en leur fournissant le cadre juridique et organisationnel nécessaire. Ce programme est fondé sur une coopération européenne à grande échelle entre les Etats membres en matière de recherche appliquée et d'innovation dans n'importe quel domaine technologique ou industriel. Tous les Etats membres de l'UE et six pays associés au septième programme-cadre – il s'agit en l'occurrence de la Croatie, de l'Islande, d'Israël, de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie – y participent dans le contexte d'Eureka, une organisation intergouvernementale européenne chargée de soutenir les activités de R&D proches du marché.
Les critères d'éligibilité disposent que chaque projet soumis doit réunir au moins deux entités distinctes de deux pays membres d'Eurostars. Le projet, dont la durée est inférieure à trois années, doit déboucher sur un produit, procédé ou service commerciable, dans les deux années qui suivent son achèvement. Les projets concernant le secteur biomédical et médical dérogent à ce principe. Pour les projets de ce domaine, les essais cliniques doivent cependant commencer au maximum deux années après le lancement du projet.

Par décision du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008, l'UE a décidé de participer au financement d'Eurostars à hauteur de 100 millions d'euros pour la période de 2008 à 2013, ce qui représente un tiers des contributions effectives des Etats membres et des autres pays participants. Le secrétariat d'Eureka est responsable de la mise en œuvre du programme et de la réception, de l'allocation et du suivi de la contribution financière de l'UE.
La décision Eurostars requiert de procéder à une évaluation intermédiaire deux ans après le lancement du programme. Cette évaluation a été réalisée par un groupe d'experts indépendants. Sur la base d'une documentation étendue, d'études de cas, de rapports nationaux et d'entretiens avec des PME et des parties prenantes, le rapport d'évaluation intermédiaire a donné une analyse des principaux aspects du programme Eurostars et des recommandations pour le court et le long terme.

Il ressort de ce rapport d'évaluation qu'Eurostars a révélé dans ses premières années un bon potentiel en tant qu'instrument présentant de l'intérêt pour les PME exerçant des activités de R&D, car il les soutient dans leurs efforts d'innovation. La Commission européenne continuera donc à soutenir le programme actuel jusqu'en 2013, comme prévu.
Les performances opérationnelles du programme, qui a démarré en 2008, doivent encore être améliorées. A cet égard, une mesure essentielle pour réussir est de réduire substantiellement le délai de conclusion des contrats.
Dans une perspective plus large, le processus d'intégration des programmes nationaux participants doit être renforcé. Le secrétariat d'Eureka et les pays participant à Eurostars devraient ainsi intensifier leurs efforts pour accélérer l'harmonisation des règles nationales, dans le plein respect des critères communs Eurostars d'éligibilité et d'évaluation et des procédures communes correspondantes.
Enfin, la Commission européenne s'emploiera activement à discuter des suites possibles du programme Eurostars en cours, dans le contexte de la prochaine période de programmation, sans préjuger de la préparation du cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation, ni du cadre financier pluriannuel de l'UE, et en prenant en considération le contexte politique général de l'initiative phare « L'Union de l'innovation » et les conclusions du Conseil du 4 février 2011.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- En général, plus de 70% des projets soumis jusqu'à ce jour proviennent de PME.
Jusqu'à présent, deux projets avec une participation de PME luxembourgeoises ont été retenus. Ces projets bénéficient d'un financement public de quelque 600.000 euros dont à peu près 25% relèvent du cofinancement européen. De fait, jusqu'ici, le programme a fait l'objet de cinq appels, à raison de deux par an.
Le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur dispose d'une enveloppe annuelle de 500.000 euros pour soutenir des projets ayant été sélectionnés. Il s'agit donc d'un processus de financement décentralisé dont le principal acteur se situe au niveau national.
Pour de plus amples informations relatives au portfolio Eurostars et à la participation luxembourgeoise, il est renvoyé aux annexes 2 et 3 du présent procès-verbal.

- En ce qui concerne les recherches cliniques, le potentiel pour une application industrielle varie en fonction du type de recherche visé.

3. COM (2011) 152 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS - VERS UNE STRATEGIE SPATIALE DE L'UNION EUROPEENNE AU SERVICE DU CITOYEN
- Rapporteur : Monsieur Lucien Thiel
- Examen du document

Pour des raisons de temps, ce point n'a pas pu être abordé. Il est reporté à la réunion du 19 mai 2011.

4. COM (2011) 163 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS relative à la protection des infrastructures d'information critiques «Réalisations et prochaines étapes: vers une cybersécurité mondiale»
- Rapporteur : Monsieur Marcel Oberweis
- Examen du document

Résumé et présentation

Le plan d'action pour la protection des infrastructures d'information critiques mis en œuvre par le Conseil en 2009 s'articule autour des cinq axes suivants : la préparation et la prévention, la détection et la réaction, l'atténuation et la récupération, la coopération internationale et les critères concernant les infrastructures critiques européennes dans le secteur des TIC. Il indique les tâches à accomplir, au titre de chacun de ces axes, par la Commission, les Etats membres et/ou les entreprises, avec le soutien de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA).
La stratégie numérique pour l'Europe, adoptée en mai 2010, ainsi que les conclusions du Conseil la concernant soulignent bien que la confiance et la sécurité sont des conditions préalables fondamentales pour favoriser une adoption généralisée des TIC et, partant, la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en ce qui concerne la « croissance intelligente ». La stratégie numérique insiste sur la nécessité, pour toutes les parties prenantes, d'unir leurs forces dans un effort global pour renforcer la sécurité et la résilience des infrastructures TIC en centrant leur action sur la prévention, la préparation et la sensibilisation et de mettre en place des mécanismes efficaces et coordonnés propres à répondre à de nouvelles formes de cyberattaques et de cybercriminalité de plus en plus perfectionnées.

A cette fin, la Commission compte :

- promouvoir des principes pour la résilience et la stabilité de l'Internet. Il convient d'établir, en concertation avec d'autres pays, des organisations internationales et, le cas échéant, des organismes privés d'envergure mondiale, des principes internationaux pour la résilience et la stabilité de l'internet. Il faudrait, pour ce faire, utiliser des forums et des mécanismes existants, tels que ceux qui sont associés à la gouvernance de l'internet. Ces principes devraient constituer le cadre dans lequel devraient s'inscrire les activités de toutes les parties prenantes en matière de stabilité et de résilience de l'Internet. Les principes et lignes directrices européens devraient, à cet égard, jouer un rôle fondateur.
- constituer des partenariats stratégiques de dimension internationale. Il convient de tirer parti des efforts entrepris dans des domaines critiques, tels que la gestion des incidents informatiques, pour créer des partenariats stratégiques, avec notamment des exercices et des mesures de coopération entre CERT. L'engagement du secteur privé, dont les activités ont une dimension mondiale, revêt une importance primordiale. La création, lors du sommet Union européenne – Etats-Unis de novembre 2010, d'un groupe de travail conjoint Union européenne – Etats-Unis sur la cybersécurité et la cybercriminalité, constitue un grand pas dans cette direction. Les travaux de ce groupe porteront sur la gestion des incidents informatiques, les partenariats public-privé, la sensibilisation et la criminalité informatique. Le groupe peut aussi envisager un rapprochement avec d'autres pays ou régions confrontés à des problèmes similaires, en vue, selon le cas, de mettre en commun les approches suivies et les activités qui y sont associées ou d'éviter la duplication des efforts. Il convient de continuer à développer les actions entreprises et la coordination dans les enceintes internationales, notamment dans le cadre du G8. En Europe, le principal facteur de succès sera une bonne coordination entre toutes les institutions de l'UE, les organismes concernés (notamment l'ENISA et Europol) et les Etats membres.

- renforcer la confiance dans l'informatique en nuage. Il faut absolument intensifier les discussions sur les meilleures stratégies de gouvernance pour les technologies émergentes ayant une incidence mondiale, telles que l'informatique en nuage. Ces discussions devraient porter sur une gouvernance appropriée dans le cadre de la protection des données personnelles sans pour autant être limitées à cet aspect. La confiance est essentielle pour qu'il soit possible d'exploiter pleinement les avantages de cette technologie.

La sécurité est une responsabilité partagée par tous, par conséquent tous les Etats membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils adoptent et les efforts qu'ils déploient contribuent collectivement à une approche européenne coordonnée visant à prévenir, détecter et atténuer toutes les formes de perturbations et attaques informatiques et à y apporter une réponse. A cet égard, les Etats membres devraient s'engager à :

- améliorer l'état de préparation de l'UE en mettant en place un réseau de CERT nationales/gouvernementales opérationnelles d'ici à 2012. Pour leur part, les institutions de l'UE créeront aussi un CERT à leur niveau d'ici à 2012. Tous les efforts déployés dans ce cadre devraient s'appuyer sur la base minimale de capacités et de services et sur les recommandations stratégiques qui lui sont associées, établies par l'ENISA, qui continuera à apporter son soutien à ces initiatives. Ces activités permettront également de promouvoir la mise en place d'un système européen de partage d'informations et d'alerte (SEPIA) pour le grand public d'ici à 2013.
- établir un plan d'urgence européen en cas d'incident informatique d'ici à 2012 et organiser des exercices paneuropéens réguliers dans le domaine de la cybersécurité. Ces exercices revêtent une importance non négligeable pour une stratégie cohérente relative à un plan d'urgence européen en cas d'incident informatique et à la récupération après incident, au niveau national comme au niveau européen. Les futurs exercices paneuropéens devraient être lancés sur la base d'un plan d'urgence européen en cas d'incident qui soit fondé sur les plans d'urgence nationaux et fonctionne en interaction avec eux. Ce plan devrait fournir les mécanismes et procédures de base pour la communication entre Etats membres ainsi qu'un appui pour définir l'envergure des futurs exercices paneuropéens et les organiser. L'ENISA collaborera avec les Etats membres afin que ce plan d'urgence européen en cas d'incident informatique soit établi d'ici à 2012. Pour cette même date, tous les Etats membres devraient mettre en place des plans d'urgence nationaux et des exercices réguliers de réaction et récupération.
- déployer des efforts coordonnés au niveau européen dans le cadre de forums internationaux et amorcer des dialogues sur l'amélioration de la sécurité et de la résilience de l'internet. Les Etats membres devaient coopérer entre eux et avec la Commission pour promouvoir l'adoption d'une approche fondée sur des principes ou des normes qui soit applicable à la stabilité et à la résilience mondiales de l'internet. Son objectif serait de promouvoir la prévention et la préparation à tous les niveaux et auprès de toutes les parties prenantes, ce qui rééquilibrerait les discussions actuelles, beaucoup plus axées sur les aspects militaires ou de sécurité nationale.

Echange de vues

Quant à l'état de sécurité des réseaux au Luxembourg, l'expert gouvernemental informe que la Commissaire Neelie Kroes vient d'adresser un courrier à M. le Ministre des Communications et des Médias après l'exercice paneuropéen de novembre 2010, dans lequel elle confirme que le Luxembourg a fait des progrès au cours des deux dernières années, mais que des efforts supplémentaires sont indispensables.

Le Gouvernement partage d'ailleurs cette appréciation. Le défi majeur à surmonter est d'instaurer une réelle coopération et une coordination efficace de tous les acteurs, tant au

niveau national qu'au niveau international, en matière de cybersécurité. En effet, au Luxembourg, il y a plusieurs ministères qui ont des responsabilités en matière de cybersécurité, par ailleurs les infrastructures critiques relèvent de la compétence du Haut-commissariat à la Protection nationale. Le Gouvernement est en train d'élaborer sa stratégie et de dégager les grandes lignes d'une gouvernance en matière de cybersécurité. Il s'agit également de renforcer la coopération avec le secteur privé, qui ne serait pas toujours conscient des risques de la cybercriminalité. Par ailleurs, il faut trouver un équilibre entre les compétences incombant aux Etats membres et les mesures adoptées par la Commission européenne.

L'expert gouvernemental informe en outre sur la visite récente du Premier Ministre, accompagné des Ministres François Biltgen et Jean-Marie Halsdorf, en Estonie, au cours de laquelle il y a eu un échange de vues sur les mesures entreprises par le gouvernement estonien suite aux cyberattaques en 2007. La conclusion principale de cette entrevue a été qu'il faut une structure centrale coordonnant toutes les mesures de cybersécurité.

Au Luxembourg, le teneur du dossier de la cybersécurité est le Ministère d'Etat. L'expert gouvernemental informe que la stratégie luxembourgeoise sera finalisée au cours des prochaines semaines et propose de la présenter à la Commission parlementaire dans les prochains délais.

5. Divers

- La Commission désigne son président, M. Lucien Thiel, comme rapporteur du **projet de loi 6276** (approbation de l'Accord de coopération concernant la navigation par satellite entre l'Union européenne et ses Etats membres et le Royaume de Norvège).

- M. Lucien Thiel est désigné comme rapporteur du document européen suivant :

COM (2011) 222	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS L'Internet ouvert et la neutralité d'Internet en Europe

- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 19 mai 2011, à 14.30 heures**. Elle sera consacrée à l'examen de trois documents européens. Par ailleurs, M. le Président fera rapport de la 13e Conférence européenne interparlementaire de l'Espace. Enfin, la Commission procédera à l'examen des articles du projet de loi 6160 (services postaux).

Luxembourg, le 12 mai 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Lucien Thiel

La Secrétaire,

Anne Tescher

Annexes :

1. Présentation *PowerPoint* « Green paper : From Challenges to Opportunities towards a Common Strategic Framework (CSF) for EU Research and Innovation Funding. Presentation of a draft LU position paper at the CESRMCE (09/05/2011) »

2. Aperçu général : portfolio Eurostars

3. Projets Eurostars à participation luxembourgeoise

Green paper: From Challenges to Opportunities towards a Common Strategic Framework (CSF) for EU Research and Innovation Funding

Presentation of a draft LU position paper at the CESRMCE

09/05/2011

Dr. Léon Diederich – Dr. Robert Kerger

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

What are we talking about? → FP7

FP7 – Budget breakdown (€ million)

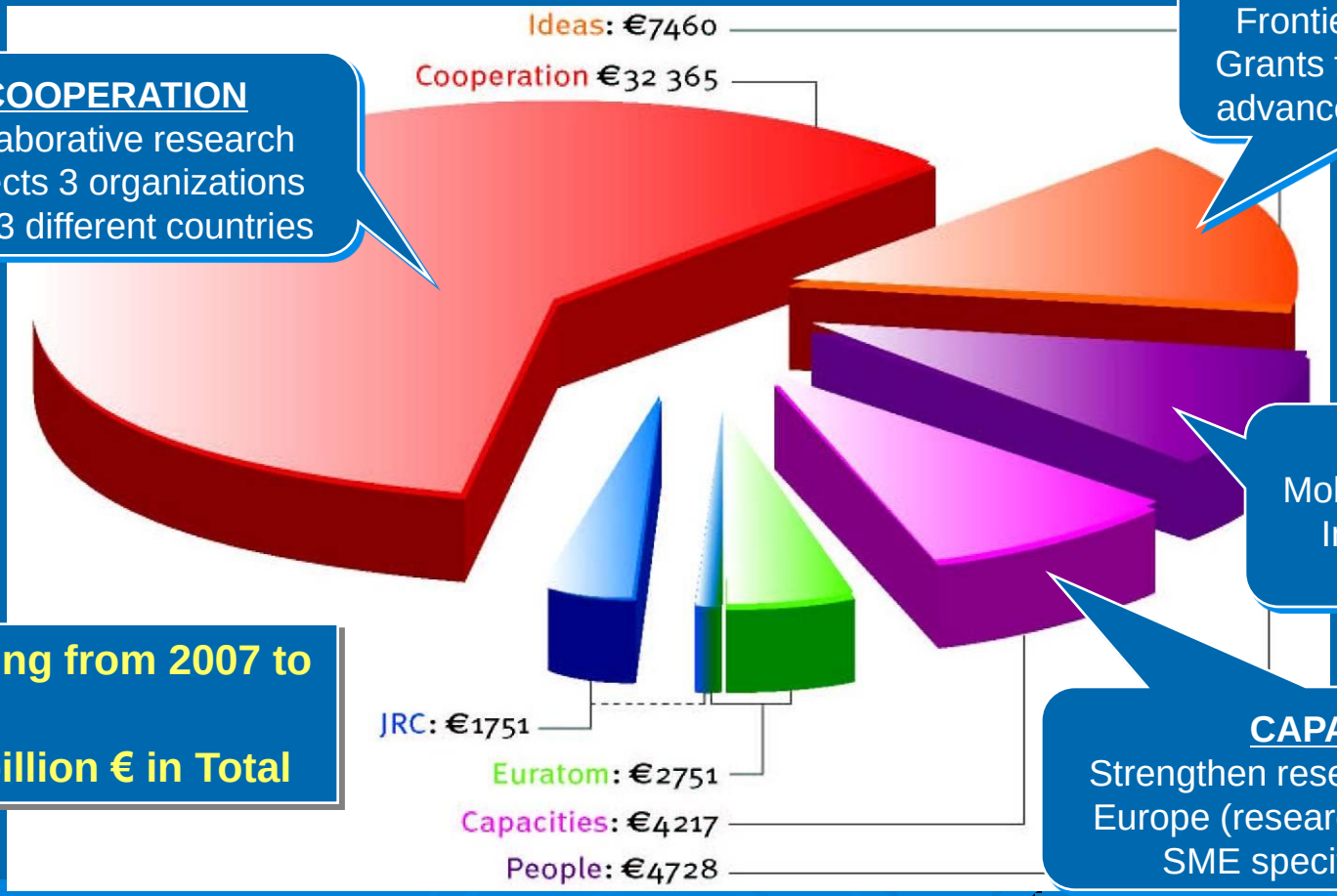

COOPERATION
Collaborative research projects 3 organizations from 3 different countries

IDEAS
Frontier Research – Grants for starting and advanced researchers

PEOPLE
Mobility of researchers, Industry-academia partnerships

CAPACITIES
Strengthen research capacities in Europe (research infrastructures; SME specific measures)

- **Running from 2007 to 2013**
- **50,5 billion € in Total**

FP7 statistics: (1.1.2007- 16.3.2011)

	Ideas	Cooperation	Capacities	People	Total
Rejected proposals	16	387	43	27	473
Accepted proposals	0	78	16	12	106
Submitted proposals	16	465	59	39	579
Success rate LU	0,00%	16,77%	27,12%	30,77%	18,31%
Success rate EU	14,04%	17,52%	18,81%	32,15%	21,80%

FP7 statistics: (1.1.2007- 16.3.2011)

Période: 01/01/2007 - 16/03/2011

	CAPACITIES				
	Public RDT	Gov	Enterprises	OTH	**Total**
Submitted proposals	15	5	29	10	**59**
Accepted proposals	3	4	5	4	**16**
Success rate	20,00%	80,00%	17,24%	40,00%	**27,12%**
EC contribution	240 821 €	105 041 €	591 378 €	717 017 €	**1 654 257 €**

	COOPERATION				
	Public RDT	Gov	Entreprises	OTH	**Total**
Submitted proposals	171	28	214	52	**465**
Accepted proposals	17	17	31	13	**78**
Success rate	9,94%	60,71%	14,49%	25,00%	**16,77%**
EC contribution	3 364 402 €	978 710 €	9 233 124 €	1 805 058 €	**15 381 294 €**

	TOTAL				
	Public RDT	Gov	Enterprises	OTH	**Total**
Submitted proposals	211	37	251	64	**563**
Accepted proposals	26	24	38	18	**106**
Success rate	12,32%	64,86%	15,14%	28,13%	**18,83%**
EC contribution	4 489 871 €	4 393 715 €	10 124 502 €	2 728 875 €	**21 736 963 €**

	PEOPLE				
	Public RDT	Gov	Enterprises	OTH	**Total**
Submitted proposals	25	4	8	2	**39**
Accepted proposals	6	3	2	1	**12**
Success rate	24,00%	75,00%	25,00%	50,00%	**30,77%**
EC contribution	884 648 €	3 309 964 €	300 000 €	206 800 €	**4 701 412 €**

FP7 statistics: (1.1.2007- 16.3.2011)

	Health	Bio Ali Agri	ICT	Nano Mat Prod	Energ	Env	Transp	Sci Soc Hum	Space	Sec
Submitted proposals	42	7	177	37	17	35	52	30	9	53
Accepted proposals	5	1	34	2	5	5	8	1	2	11
Success rate %	11,9	14,3	19,2	5,4	29,4	14,3	15,4	3,3	22,2	20,7
EC Contribution k€	386	59	7.959	413	2.055	386	1.362	30	86	2.273

Workshop – Consultation 15.4.2011

Objectifs

- Recueillir les avis et positions des principaux acteurs de la RDI au Luxembourg
  - Institutionnels, Académiques, Industriels

  sur les programmes européens de financement de la RDI (FP7, CIP, fonds structurels)
- Exprimer les positions luxembourgeoises dans le cadre de la préparation du futur FP
- Élaboration (date limite le 20 mai 2011) d'une position luxembourgeoise suite à la publication le 14 février du livre vert: « quand les défis deviennent des chances… »

Ordre du jour

- Mot de Bienvenue
- Etat des lieux des participations du Luxembourg dans les programmes EU
- Grands sujets sur lesquels le Luxembourg souhaite adopter une position:
- Etapes suivantes et conclusions

30 Participants (MESR, MECE, MCMT, LXI, FNR, UdL, CRP-GL, CRP-HT, CRP-SA, CVCE, IBBL, Goodyear, Delphi and ArcelorMittal

LU general Messages and Principles

- Integrate RDI activities in CSF
  - FP + CIP + EIT → Common Strategic Framework
  - Keep CSF and Structural funds for RDI as 2 Prog
  - Link Structural funds for RDI to EU2020

- CSF must have European added value
  - CSF complements national RDI,
  - CSF encourages coordination of EU & national programmes
  - CSF focus critical mass and competition on EU level

LU messages for the R&D part

- **Cooperation (transnational collaborative R&D) should continue to be the key element of the CSF**
  - Keep Key Enabling Technologies (bio, nano, ICT): develop and consolidate competitive advantage in those key domains
  - Better balance between bottom-up and top-down projects under well-defined European roadmap
  - Guarantee stability in instruments
- **Enhance support to HR & careers & mobility**
  - Emphasis on Marie Curie Actions and COFUND
  - Extend to doctoral training & involvement of enterprises
  - Enhance mobility between industry and academia
- **Support coordination of nat. programmes**
  - ERA-NET+ (Matera)
  - Art 185 (AAL, Eurostars)
  - Joint Programming Initiatives (neurodegenerative diseases, Alzheimer)

LU Messages for the *Innovation* part and interaction

- Enhanced exploitation of R&D results:
  - all sorts of exploitation should be considered as from the beginning of the projects
  - Shorter projects in time (and faster starts) might be more appropriate for innovation projects
- Importance of innovation in services and non-technological innovation
- SMEs in general more interested in innovation parts
  Allow SMEs entering in projects at later stages
- Proof of concept & demonstration projects
- Enhance PPP through industry driven research, clustering & intersectoriel mobility schemes (IAFF)

LU messages for simplication and better access to programmes

- Simplification for CSF and Structural funds
  - Admin procedures, practices and rules must be harmonised in all RDI programmes;
  - Reducing time to grant
  - Accept national accounting practices of beneficiaries
  - Stability of rules: keep what works (well) and only fix the problems
- Focus on small targeted projects and programmes than to large initiatives and partnerships:
  - In general, size of the projects should fit the purpose
- Ensure better access to and transparency of the ERC, JTIs, JPIs and EIPs
  - Each instrument must have a well-defined position in the framework and should not be replicated partly or totally in other instruments

Global Overview - Eurostars portfolio

Submission Stage	Cut-Off1	Cut-Off2	Cut-Off3	Cut-Off4	Cut-Off5	Cut-Off6	Total
1. Applications Received	215	317	279	316	343	402	1871
2. Total Budget	300 M€	446 M€	385 M€	421 M€	495 M€	555 M€	2602 M€
3. Number of Applicants	667	1098	957	1061	1092	1304	6179
4. Number of SMEs	74%	73%	71%	71%	72%	72%	72%
Evaluation Stage							
5. Applications Eligible	189	245	236	268	309	-	1247
6. Applications Above Threshold	133	111	112	102	110	-	568
Funding Stage							
7. Projects Funded	90	90	85	64	71	-	400
8. Total Budget	129 M€	128 M€	130 M€	80M€	107M€	-	574 M€
• Public Funding *	60 M€	63 M€	61 M€	38M€	49M€	-	271 M€
> Members States Funding *	45 M€	47 M€	46 M€	28M€	37M€	-	203 M€
> EC Funding *	15 M€	16 M€	15 M€	10M€	12M€	-	68 M€

*Estimations based on the average public funding rate

The Eurostars Programme is powered by EUREKA and the European Community

© EUREKA Secretariat 2011

Projets Eurostars à participation luxembourgeoise

Engagement annuel du Gouvernement luxembourgeois (depuis le call 2):	500 000 €
Top-up Commission européenne (25% du financement public total) :	166 667 €
Co-financement public annuel maximal :	666 667 €

Cofinancement public des projets retenus jusqu'au call 5 inclus:

2 projets retenus (Biographe + Pyroseq) :	601 734 €